



BULLETIN D'ADHÉSION 2017

(Remplir en lettres bâtons)

ADHÉSION

RENOUVELLEMENT

Comité de Jumelage :
(S'il n'y a pas de jumelage dans votre commune, inscrire PÉrigord-Québec)

Nom & Prénom :

Nom & Prénom conjoint :

Adresse :

Date de naissance :

Date de naissance du conjoint

Tél. fixe : Tél. Port :

Courriel :

Profession :

Profession conjoint :

Cotisation 2017*	Avec Revue	Sans Revue
Couple	69 €	43 €
Personne seule	54 €	28 €
Étudiant	41 €	15 €
Enfant	31 €	5 €

Centre d'intérêt :

Peut héberger OUI NON

Autre montant :€

Total Cotisation 2017 :€

Chèque à l'ordre de : Association PÉrigord - Québec

Adressé à : *Votre Comité de Jumelage*

Ou à : *PÉrigord-Québec Mairie de Montrem – Le Bourg
24110 MONTREM*

Reçu Fiscal : OUI NON

Signature



BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Adhésions des personnes physiques

L'assemblée générale de Périqord-Québec d'avril 2013, a fixé la cotisation annuelle à compter du 1 janvier 2014 :

- Pour personne seule à 28€
- Pour un couple à 43€

Les cotisations pour les étudiants de 15€ et les enfants de 5€, ont été voté par le conseil d'administration le 16 avril 2016 et confirmé par l'assemblée générale du 25 mars 2017.

L'adhésion d'un enfant doit-être être accompagnée de l'adhésion d'au moins un de ses parents.

Vous avez la possibilité de vous abonner à la revue de la Fédération France-Québec / francophonie moyennant un abonnement de 26 € pour une parution trimestrielle, représentant une économie de 10 € par an.

Conformément à l'article 38 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition de vos données à usage commercial. Le seul traitement effectué par Périqord-Québec à pour finalités le suivi des membres adhérents de l'association ainsi que de les informer de nos différentes activités. Notre fichier est uniquement à usage interne et vos coordonnées ne sont pas communiqué sans votre consentement.

Si vous ne désirez pas que votre nom soit cité et/ou ne pas paraître en photo, lors des d'activités de notre association, veuillez nous l'indiquer par un courriel à president@perigord-quebec.com ou un courrier à Périqord-Québec, Mairie de Montrem – Le Bourg – 24110 MONTREM

Membres Partenaires (Entreprises - Collectivités - Associations)

Les membres partenaires doivent utiliser le bulletin d'adhésion réservé aux partenaires.

Reçu Fiscal

Ne peut-être délivré qu'aux personnes physiques ayant réglé par chèque à l'ordre de l'Association Périqord-Québec et uniquement sur la part de l'adhésion.